

Vaccination COVID-19

Personnels à risque de forme grave, signalez-vous

11 décembre 2020

Selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé **les personnes atteintes des pathologies chroniques suivantes, à risque de forme grave de COVID-19, pourront avoir accès de façon prioritaire à la vaccination :**

- l'obésité (IMC > 30), particulièrement chez les plus jeunes
- la bronchopathie chronique obstructive et l'insuffisance respiratoire
- l'hypertension artérielle compliquée
- l'insuffisance cardiaque
- le diabète (de type 1 et de type 2)
- l'insuffisance rénale chronique
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs de moins de 3 ans
- la transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- la trisomie 21

Si vous pensez être concernés par une de ces pathologies, manifestez-vous auprès du service de santé au travail de votre hôpital.

Que vous ayez ou non, à ce jour, l'intention de vous faire vacciner, vous pourrez échanger, et obtenir les réponses à vos questions.

Cela permettra également de coordonner au mieux l'organisation de la vaccination dans les semaines à venir.